



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Licenciements massifs des salariés de l'entreprise de boucherie chevaline Huchin

Question orale n° 1103

Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur les licenciements massifs de l'entreprise de boucherie chevaline Huchin-Prince, située à Coulogne, dans le Pas-de-Calais, qui est sur le point de cesser son activité du jour au lendemain, mettant au chômage 69 salariés. Emblématique du territoire, présente à Calais et sur de nombreux marchés du Calaisis depuis plusieurs dizaines d'années, l'entreprise Huchin-Prince est pourtant en train de disparaître. Placée en redressement judiciaire en 2017, l'entreprise Huchin-Prince avait alors été reprise par un citoyen britannique, qui depuis en assure la gestion. Seulement, le gestionnaire anglais a tout récemment décidé de cesser brutalement l'activité, refusant de demander la prolongation de chômage partiel qui avait été mis en place pour l'ensemble du personnel suite à un incendie ayant dévasté le site fin 2019, refusant également de le rebâtir mais également de placer l'entreprise en redressement judiciaire, ce qui aurait permis de rechercher un potentiel repreneur. En 2017, lors d'un précédent redressement judiciaire, neuf cessionnaires potentiels s'étaient pourtant manifestés. Arguant du Brexit, puis de la covid-19, puis d'hypothétiques refus d'aides des organismes d'État (Direccte pour la prolongation du chômage partiel, DREAL pour la reconstruction du site et l'évacuation des eaux) ainsi que des assurances, le gestionnaire a purement et simplement décidé de licencier les 69 salariés. Cette décision est intolérable. Ne dispose-t-on pas en France des moyens de sécuriser une entreprise quand celle-ci est laissée au bon vouloir d'un repreneur outre-manche ? Aussi, il lui demande de bien vouloir mettre tout en œuvre pour permettre le placement de l'entreprise en redressement judiciaire afin de donner aux salariés une chance de poursuivre leur activité au sein de cette enseigne emblématique du Calaisis.

Texte de la réponse

LICENCIEMENTS MASSIFS DES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE DE BOUCHERIE CHEVALINE HUCHIN

M. le président. La parole est à M. Pierre-Henri Dumont, pour exposer sa question, n° 1103, relative aux licenciements massifs des salariés de l'entreprise de boucherie chevaline Huchin.

M. Pierre-Henri Dumont. Je m'exprime aujourd'hui au nom des 69 salariés de la boucherie chevaline Huchin-Prince de Coulogne, située dans ma circonscription, la 7e circonscription du Pas-de-Calais.

Cette entreprise emblématique du territoire et de son imaginaire collectif, présente sur de nombreux marchés, est sur le point de cesser son activité, ce qui signifierait le chômage pour ses 69 salariés.

Placée en redressement judiciaire en 2017, l'entreprise Huchin-Prince avait été reprise par un citoyen britannique, qui en assure depuis la gestion. Fin 2019, un terrible incendie a ravagé l'entreprise, son site de production à Coulogne et son outil de travail sur les marchés, les camionnettes, obligeant le gestionnaire à placer les salariés en chômage partiel. Il y a quelques mois, il a décidé d'interrompre brutalement l'activité, refusant de solliciter la prolongation du chômage partiel, de rebâtir le site et de placer l'entreprise en redressement judiciaire, ce qui aurait permis la recherche d'un repreneur.

Pourtant, lors du précédent redressement judiciaire en 2017, neuf cessionnaires potentiels s'étaient manifestés. Mais arguant du Brexit, puis de la crise du covid-19, d'hypothétiques refus d'aides de la part des organismes d'État ensuite – que ce soit la DIRECCTE, pour la prolongation du chômage partiel, ou de la DREAL pour la reconstruction du site et l'évacuation des eaux –, ainsi que de problèmes d'assurance, le gestionnaire met en péril l'avenir de l'entreprise, de ses soixante-neuf salariés et de leurs familles.

Une audience au tribunal de commerce de Boulogne-sur-Mer aura lieu le 16 juillet prochain afin de déterminer les conditions d'un dépôt de bilan. Plusieurs réunions se sont récemment déroulées entre les services de l'État, les élus de l'agglomération de Grand-Calais et le gestionnaire afin de trouver une solution permettant de sauver un maximum d'emplois mais aussi la marque Huchin-Prince, véritable capital de l'entreprise, tant cette dernière est connue et reconnue dans tout le Calaisis. Huchin-Prince, son histoire, ses salariés, méritent une reprise qui offre le maximum de garantie, surtout dans le contexte de l'après-Brexit, sachant que l'entreprise abat au Royaume-Uni mais transforme et commercialise sa viande en France.

Aussi, monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous me détailler les actions que le ministère de l'économie et des finances compte prendre pour sauver ces soixante-neuf emplois et les conditions envisagées pour mettre en place un plan de reprise de l'activité solide et fiable pour cette entreprise emblématique du Calaisis, qui dispose de salariés qualifiés, d'un savoir-faire indéniable et de matériels, soit d'une marque et d'un actif sûrs pour un éventuel repreneur.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du numérique.

M. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique. Vous évoquez l'important projet de licenciements des salariés de l'entreprise de la boucherie chevaline Huchin-Prince. Je tiens à vous assurer ici de l'entière mobilisation des services de l'État pour trouver une issue favorable à ce dossier. C'est pourquoi, sur demande du ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, ils le suivent avec attention, en particulier le sous-préfet de l'arrondissement de Calais. L'annonce, le 19 mai dernier, dans la presse locale, du licenciement de soixante-neuf salariés nous paraît tout à fait inappropriée alors même que l'entreprise a bénéficié dernièrement d'indemnisations par l'État au titre de l'activité partielle.

L'ensemble des services concernés, particulièrement le cabinet d'Agnès Pannier-Runacher, instruit ce dossier, et voici les informations que je peux vous communiquer à ce stade – certaines étant déjà connues de vous : tout d'abord, le sous-préfet de l'arrondissement de Calais a tenu plusieurs réunions avec l'actionnaire et les autres parties prenantes du dossier, en lien avec le maire de la ville concernée – la dernière a eu lieu le 18 juin. Par ailleurs, nous travaillons avec plusieurs acteurs économiques qui se sont manifestés pour apporter leur concours à l'actionnaire actuel et prolonger ainsi l'activité. Nous sommes donc pleinement mobilisés pour atteindre un objectif clair que, j'en suis sûr, vous partagez : que le site redémarre et que les emplois soient préservés.

M. le président. La parole est à M. Pierre-Henri Dumont.

M. Pierre-Henri Dumont. En tout cas, vous pouvez compter sur la pleine détermination de l'ensemble des élus du Calaisis pour sauver cette entreprise, ses soixante-neuf emplois et le pouvoir d'achat de toutes ces familles, dans un territoire qui souffre déjà fortement au-delà des seules questions de l'emploi. Nous sommes pleinement mobilisés, en liaison avec les services de l'État et en particulier avec le sous-préfet de l'arrondissement de Calais, aux côtés de tous ceux qui ont un intérêt dans cette entreprise ou qui auraient intérêt à y investir pour sauver l'ensemble de ces emplois.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Henri Dumont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1103

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#)

Réponse publiée le : 1er juillet 2020, page 4855

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 juin 2020](#)